



ENREGISTRÉ A LA PRÉFECTURE

LE: 13 OCT. 2022

DÉLIBÉRATION N°2022/087

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi trente septembre deux-mille-vingt-deux à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Mélanie BOULANGER, Claudine BRIFFARD, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Marie-Françoise LOISON, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Jean-François MAYER, Jacques DELLERIE, Pierre PELTIER, Jean-Claude WEISS

REPRÉSENTÉS :

- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Martine VIALA (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Madame Annic DESSAUX (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Christophe BOUILLON (pouvoir à Monsieur Jean CHOMANT)
- Monsieur François ROGER (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Elisa CAVELIER
- Monsieur Eric HERBET
- Monsieur Laurent JACQUES

**OBJET : MISSION OPTIONNELLE POLE « SANTE/PREVENTION » -
CREATION D'UNE MISSION D'EXPERTISE – MANAGEMENT DU
RISQUE AMIANTE AU SEIN DES COLLECTIVITES TERRITORIALES -
INFORMATION ET AUTORISATION**



- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 452-47 autorisant les Centres de Gestion à mettre à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements des services de prévention des risques professionnels,
- Considérant que la présence d'amiante dans les locaux et équipements à la disposition des agents des collectivités et établissements publics représente un risque professionnel élevé pour lequel il y a lieu de conseiller et d'accompagner spécifiquement les autorités territoriales,

Madame Anne-Emilie RAVACHE informe que le Pôle « Santé/Prévention » du Centre de Gestion propose aux collectivités affiliées et non affiliées la mise en œuvre, dans un cadre pluridisciplinaire, d'actions de protection de la Santé, de la Sécurité et des conditions de travail des salariés, grâce à l'intervention conjointe des médecins du travail, des infirmier(es) en santé au travail et des intervenants pour la prévention des risques professionnels (IPRP). Ensemble, ces intervenants aident les collectivités à construire une politique de santé/sécurité au travail, adaptée aux risques des collectivités du département.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion a développé un certain nombre de missions d'expertise dans les domaines de l'ergonomie, de la psychologie du travail, du conseil en matière d'hygiène et de sécurité et dans l'élaboration des documents d'évaluation des risques.

Madame RAVACHE souligne qu'il est proposé de développer une nouvelle mission d'accompagnement des collectivités dans le domaine des risques liés à l'amiante.

Les risques chimiques et ceux liés aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (C.M.R) font partie des risques professionnels considérés comme prioritaires dans le cadre du « Plan santé au travail dans la Fonction Publique 2022-2025 ».

Parmi ces agents C.M.R, l'amiante, fibre minérale naturelle dont l'inhalation peut provoquer des pathologies graves (cancer, maladies respiratoires) constitue un risque avéré pour la santé des usagers des services publics et des agents territoriaux.

Or, par sa complexité et ses enjeux (en termes de préservation de la santé, de coût, d'image, et de dialogue social notamment), la mise en œuvre effective de la prévention des risques liés aux matériaux contenant de l'amiante, en application de la réglementation en vigueur, peut constituer une véritable problématique pour certaines collectivités.



En effet, du repérage de la présence d’amiante dans les bâtiments ou équipements, à la mise en œuvre des mesures pour protéger les agents et s’assurer de la conformité aux obligations réglementaires toujours plus strictes en la matière, beaucoup de questions peuvent se poser pour les employeurs publics (quelle formation pour quels agents ? quand réaliser des mesures d’empoussièrement ? quel suivi mettre en place en interne ? quels documents obligatoires et à quelles échéances ? ...).

Madame RAVACHE précise que dans le cadre de ses actions d’accompagnement à la prévention des risques professionnels, le Centre de Gestion est aujourd’hui en capacité de proposer une mission d’expertise permettant, aux collectivités qui le jugent utile, de bénéficier d’une aide méthodologique à l’élaboration de leur démarche de management du risque amiante.

Cette mission optionnelle comprendrait :

- Une sensibilisation au risque amiante pour un maximum de 25 agents par session (cadres, assistants de prévention, agents susceptibles d’être en contact avec l’amiante dans l’exercice de leurs missions),
- Une présentation dynamique du cadre réglementaire général et de la circulaire du 28 juillet 2015 concernant spécifiquement la gestion du risque amiante au sein de la Fonction Publique,
- Une analyse des démarches et documents de référence existants relatifs à l’amiante dans la collectivité (dossier technique amiante, ...), et des préconisations sur-mesure visant le respect des règles en vigueur en la matière, en incluant une visite d’un site pour rendre les conseils délivrés plus concrets et opérationnels,
- Une restitution (optionnelle mais recommandée) permettant de faire, en présentiel, le bilan de la mission et de répondre si nécessaire aux questions résultant de l’analyse.

Ainsi, la collectivité disposerait de tous les éléments pour bâtir ou consolider son plan de management du risque amiante, et pouvoir le mettre en œuvre de manière efficace. La présence de l’autorité territoriale et/ou d’un élu référent lors de la sensibilisation et de la restitution serait vivement recommandée.

Cette mission serait proposée sur devis, établi en fonction de la taille de la collectivité et de sa complexité (nombre de bâtiments, etc ...), aux tarifs suivants :

	COLLECTIVITES AFFILIEES	COLLECTIVITES NON AFFILIEES
Sensibilisation et Analyse (demi-journée)	300 €	365 €



Sensibilisation et Analyse (journée)	485 €	590 €
Rédaction du compte-rendu (demi-journée)	190 €	233 €
Rédaction du compte-rendu (journée)	380 €	465 €
Restitution physique au sein de la collectivité	72,10 €/ heure	87,30 €/heure

Ainsi, pour une collectivité affiliée de taille moyenne (150 agents), dont la composition des services nécessiterait une intervention d'une journée et demie en présentiel au sein de l'établissement, et trois jours de rédaction hors site ainsi qu'une restitution physique de deux heures, le coût total de la mission, à titre purement indicatif et sous réserve du devis détaillé, pourrait être de 2069,20 €.

Naturellement, au-delà de cette mission spécifique, notre établissement poursuivrait son rôle de conseil ponctuel aux collectivités dans ce domaine.

Il est toutefois très important de souligner que cette mission ne se substituerait en aucun cas aux obligations réglementaires incombant aux employeurs publics en matière d'amiante, notamment :

- Aux formations obligatoires,
- Aux diagnostics de repérage et aux mesures atmosphériques,
- À l'établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels,
- Aux démarches et documents propres au suivi médical particulier des agents exposés (exemple : remise de la fiche individuelle d'exposition).

Madame RAVACHE souligne qu'elle constituerait néanmoins une assistance experte et un soutien méthodologique précieux pour mener à bien l'ensemble des étapes requises pour la prévention du risque amiante.

Dès lors, compte tenu des éléments exposés, Madame RAVACHE entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Autorise la création de la mission optionnelle « Management du risque amiante » dans les conditions définies par le présent rapport,**



- Décide que cette mission pourra être sollicitée par les collectivités affiliées et non-affiliées et que chaque sollicitation fera l'objet d'un devis préalable,
- Décide d'appliquer les tarifs suivants pour cette mission (valeur 2022) :

	COLLECTIVITES AFFILIEES	COLLECTIVITES NON AFFILIEES
Sensibilisation et Analyse (demi-journée)	300 €	365 €
Sensibilisation et Analyse (journée)	485 €	590 €
Réaction du compte-rendu (demi-journée)	190 €	233 €
Rédaction du compte-rendu (journée)	380 €	465 €
Restitution physique au sein de la collectivité	72,10 €/ heure	87,30 €/heure

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Claude WEISS